

affreuse nuit passée dans le château de Louis XIV, en face de l'émeute hurlante et non réprimée, restèrent, au dire de ceux qui l'ont connu, un des récits les plus émouvants de sa vieillesse.

Louis XVI, rentré à Paris au milieu d'une escorte de scélérats qui portaient les têtes de ses gardes au bout de leurs piques, ne devait plus se retrouver roi qu'en gravissant les marches de l'échafaud ; la vraie royauté était restée à Versailles avec l'Assemblée nationale. C'est à elle que le parlement, la cour des aides, la cour des comptes, le bureau des finances, l'université de Paris, vinrent le lendemain apporter leurs doléances et leurs hommages. C'est à elle qu'arrivèrent par milliers des adresses et des députations de la province, lui confiant le devoir de sauver le pays et d'établir la liberté. En même temps les soixante districts de la capitale, représentés par leurs délégués à l'Hôtel-de-Ville où ils fondaient déjà cette redoutable puissance de la commune qui devait, en des jours affreux, se substituer à la représentation nationale, lui demandaient de quitter Versailles, et de venir rejoindre le pouvoir exécutif à Paris. Déjà elle avait entendu Mirabeau, accusé de complicité dans les événements des 5 et 6 octobre, dire, à l'occasion des scènes sanglantes où Flesselles, Delaunay, Foulon et Berthier avaient été mis en pièces, que si de pareils faits s'étaient passés à Constantinople, personne ne s'en serait ému à Paris, et qu'on aurait dit tout simplement que le peuple s'était fait justice (1). Ainsi l'audace du paradoxe répondait avec empressement à l'audace du crime, et

(1) Si les scènes qui ont eu lieu à Paris s'étaient passées à Constantinople, les hommes les plus timorés diraient que le peuple s'est fait justice. La mesure était comble, la punition d'un visir deviendra la leçon des autres... Cet événement, loin de nous paraître extraordinaire, exciterait à peine notre attention. » (18^e lettre à ses commettants.)